

Discours de Jacques Delors devant le Parlement européen (9 juillet 1985)

Légende: Le 9 juillet 1985, Jacques Delors, président de la Commission des Communautés européennes, déplore devant le Parlement européen l'échec du Conseil européen de Milan des 28 et 29 juin et fait sept propositions pour sortir l'Europe communautaire de l'impasse.

Source: Journal officiel des Communautés européennes (JOCE). Débats du Parlement européen. 9.7.1985, n° 2-328. [s.l.]. "Discours de Jacques Delors devant le Parlement européen ", p. 48-51.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/discours_de_jacques_delors_devant_le_parlement_europeen_9_juillet_1985-fr-4f967242-6cee-495e-bdb5-b3db5e61c2e9.html

Date de dernière mise à jour: 18/12/2013

Discours de Jacques Delors devant le Parlement européen (9 juillet 1985)

[...]

Et nous venions, enfin, au Conseil européen de Milan avec l'idée que l'on pourrait adopter nos deux importants projets. D'abord, le Livre blanc sur le grand marché, qui comportait un calendrier. Nous demandions un engagement solennel des chefs d'Etat et de gouvernement d'accepter l'ensemble: la suppression des barrières physiques, l'abolition des barrières techniques, le rapprochement des fiscalités indirectes et des accises. Nous demandions de la faire ensemble, nous demandions à chacun des concessions, nous demandions à chacun de revoir ses traditions et ses habitudes. Je l'ai déjà dit, cet engagement solennel, nous ne l'avons pas obtenu, puisqu'une partie a été renvoyée à la discussion de Conseils et, derrière les Conseils, à la discussion d'administrations nationales. Donc, ce que j'appelle la méthode Jean Monnet, c'est-à-dire un accord solennel permettant de transcender les difficultés quotidiennes, il faut bien le dire, la Commission ne l'a pas obtenu.

Deuxièmement, les propositions sur la coopération technologique. Nous avons essayé de présenter un ensemble cohérent et complémentaire de l'initiative française d'Eurêka. Il y a trois justifications, Mesdames et Messieurs, à la dimension communautaire pour faire avancer le progrès technologique.

La première, ce sont les liens avec la politique économique structurelle. Les nouvelles technologies imbibent l'ensemble de l'économie, elles impliquent des modifications profondes sur le «comment produire». Comment peut-on, d'une part, dégager une réflexion, assurer un «monitoring» sur les nouvelles technologies et, d'autre part, prétendre redonner du dynamisme à l'économie communautaire? Telle est la question. La deuxième c'est la nécessité de structures souples. La Communauté est capable de les offrir en répondant aux exigences d'un véritable progrès: la recherche précompétitive, nous avons un modèle, c'est ESPRIT; la réalisation, ensemble de projets qui servent de tests, nous avons un modèle, c'est le programme sur les télécommunications. Car il ne servirait à rien de se lancer dans la recherche de pointe, si nous n'étions pas capables d'amener celle-ci jusqu'à la demande publique ou privée qui est le garant de la rentabilité, de la bonne allocation des ressources et du changement en profondeur de notre économie. Et enfin, la troisième justification de la dimension communautaire, c'est la nécessité d'une politique économique extérieure.

A qui fera-t-on croire, Mesdames et Messieurs, en laissant de côté tous les aspects stratégiques, que la Communauté ne doit pas discuter avec les Américains de ce qu'ils font de leur côté? Je vous mets en garde, et la Commission dans son ensemble vous avertit, s'il n'y a pas cette négociation, que se passera-t-il? Eh bien, grâce à la puissance économique et financière des États-Unis, on viendra chercher notre technologie avancée, on la transférera aux États-Unis et il n'y aura aucune réciprocité, c'est-à-dire que c'est l'ensemble le plus faible sur le plan technologique qui subira des transferts de technologie à l'envers. Voilà les trois raisons pour lesquelles il fallait une dimension communautaire.

(Applaudissements)

Nous voici maintenant après le Conseil européen de Milan.

Quelle est l'évaluation qu'on peut en faire, quelles sont les perspectives?

Les aspects positifs tout d'abord. A mon sens, le Conseil européen de Milan marque, comme d'ailleurs les événements de la Communauté de ces derniers mois, une prise de conscience plus large, plus étendue et plus grave des défis qui s'adressent à l'Europe essentiellement sur le plan économique. Il y avait là des convergences à saisir que j'espère nous pourrions saisir. Sur le plan des processus de décision et d'action, il y a eu un débat entre, d'une part, ce qu'on appelle les «pragmatiques», qui avaient fait un pas en avant, qui reconnaissaient qu'il fallait améliorer le processus de décision et, d'autre part, les «institutionnalistes», qui le considéraient, comme insuffisant. Sans faire d'ironie, je peux dire que, si le Conseil européen de Milan s'était déroulé deux ans plus tard, peut-être que les avancées des uns et le réalisme des autres se seraient rencontrés et que l'on aurait évité le choc que vous savez. Mais il y a un point qui, je crois, départageait les uns et les autres; c'est le modèle sociologique quotidien de la Communauté et de sa prise de décision. Sur

cent décisions en instance avant d'être soumises au Conseil, il y en a quarante-cinq qui nécessitent un vote à l'unanimité et cinquante-cinq qui nécessitent un vote à la majorité qualifiée.

Eh bien, dans l'état actuel des choses, Mesdames, Messieurs les députés, la préparation des décisions se fait dans le même esprit dans un cas comme dans l'autre: avec la hantise de l'unanimité. C'est cette «logique» qu'il faut casser. Et malheureusement, je crois qu'on ne peut la casser qu'en modifiant certains articles du Traité.

(Applaudissements)

C'est pourquoi, voyant venir la rupture du lendemain, j'ai fait, au nom de la Commission, une proposition en deux étapes. J'ai dit aux présidents et chefs d'Etat ou de gouvernement: acceptez que l'on modifie trois articles du Traité, l'article 57, paragraphe 2, sur l'installation des professions libérales; l'article 99, sur le rapprochement des fiscalités, et l'article 100, qui permettrait de réaliser l'effacement des barrières et le grand marché. Et je le leur ai proposé selon une formule qui conciliait ce que j'appelle la démocratie et l'efficacité. La démocratie, car c'était le Parlement européen qui aurait eu le pouvoir de décider que l'on passe au Conseil du vote à l'unanimité au vote à la majorité qualifiée. On donnait ainsi au Parlement européen la possibilité d'œuvrer dans le sens de l'intégration dans le droit fil de la philosophie du traité de Rome.

(Applaudissements)

Mais, en même temps, puisque l'on passait au vote à la majorité, le processus de décision s'en trouvait allégé.

Dans une deuxième étape, on pouvait faire une conférence intergouvernementale pour examiner le reste des problèmes. Si la Commission a fait cette proposition, c'est parce qu'elle craignait la rupture inévitable du lendemain. Une rupture qui ne va pas d'ailleurs, soyons franc, sans une certaine fuite en avant. Mais, je dois le dire, cette proposition n'a eu aucun succès, sans doute parce que chacun était déjà pris par sa stratégie ou par ses préoccupations internes. Nous en sommes donc arrivés aux décisions qui ont été prises.

Je voudrais les évoquer maintenant en quelques mots sous trois rubriques: la conférence intergouvernementale, le renforcement des économies européennes, car les décisions prises sont globalement positives et, enfin, l'extension des compétences communautaires.

En ce qui concerne la conférence intergouvernementale, nous n'avons pas obtenu, ni vous, ni nous, ce que nous souhaitons, c'est-à-dire que celle-ci soit assortie d'un mandat précis avec une échéance rapide. Cela n'a pas été le cas; or, me semble-t-il, si cette conférence n'a pas conclu fin octobre et déposé ses propositions sous la présidence luxembourgeoise, je crains qu'elle ne dure trois ou quatre ans et que, pendant ce temps, chaque fois qu'on voudra faire un pas en avant dans la Communauté, on ne nous dise: attendez le résultat de la conférence intergouvernementale. Cela ce n'est pas réaliste, cela n'est pas sage.

Donc, malgré cela, il me semble que l'on peut s'attendre à des améliorations immédiates, comme le dit le président Santer. Certaines décisions pourraient être prises à la majorité simple. Le règlement intérieur permet de passer à un tel vote au sein du Conseil. D'autres pourraient être prises à l'unanimité, l'abstention ne constituant plus un obstacle à l'adoption à l'unanimité. Il reste les améliorations nécessitant une modification du Traité; recours plus fréquent au vote à la majorité et traitement de l'intérêt vital; association plus étroite du Parlement européen; plus de possibilités pour la Commission de proposer et d'agir. La Commission ne demande pas de pouvoirs supplémentaires. Elle demande de pouvoir agir et de ne pas s'enliser tous les jours dans les marais de la zone grise entre le Conseil et la Commission où des fonctionnaires venus des capitales empêchent tout progrès et même parfois vont à rencontre de ce qu'ont décidé leurs chefs de gouvernement.

(Applaudissements)

Donc, améliorations immédiates avant la conférence intergouvernementale, améliorations nécessitant une

modification du Traité, et enfin, extension des compétences communautaires.

De ce point de vue, il y a deux aspects bien différents. Il y a les problèmes qui ne sont pas couverts par la Communauté actuellement; les droits de l'homme, l'éducation, la santé, et puis il y a la coopération politique avec, peut-être, un traité séparé et cette question, que j'ai déjà évoquée, du secrétariat politique.

Je voudrais vous dire, Mesdames et Messieurs les députés, que, si le Conseil de ministres décidait qu'il y a deux conférences intergouvernementales, l'une sur la coopération politique, à laquelle la Commission ne serait pas invitée, et l'autre, sur les matières du traité, je ne vous garantis pas que la Commission participerait à la seconde. Car, ce serait déjà acter le fait que nous ne sommes plus dans le droit fil du traité de Rome et de ce qui a été voulu. Autant le dire. Bien entendu, je consulterai le collègue, mais je crois qu'il y a là un point très important; la création de deux conférences intergouvernementales, ce serait déjà l'éclatement de la Communauté.

(Applaudissements)

En ce qui concerne le renforcement des économies européennes, et malgré les réserves que j'ai pu faire, je pense que, sur le marché intérieur, la démarche de la Commission a été prise globalement en considération. Nous allons faire des propositions. La présidence luxembourgeoise, je le sais, nous aidera beaucoup. Sur la coopération technologique, nous mènerons de pair notre coopération avec Eurêka et la suite des actions communautaires, je dirais même l'accélération des actions communautaires, en évitant les double-emplois, et en soulignant la dimension communautaire, comme je vous l'ai indiqué. Il y aura un rendez-vous important à Luxembourg; peut-être est-il passé inaperçu, mais cela correspond à la demande de beaucoup de chefs d'Etat et de gouvernement, pour tenter d'expliquer la langueur relative des économies européennes par rapport aux économies américaine et japonaise. J'ai dit au Conseil européen de Milan: «Moi, je ne sais pas. Mais, si on y travaille, si on consulte beaucoup, peut-être pourra-t-on trouver des idées fraîches et donner l'occasion, lors du Conseil européen de Luxembourg, de décisions qui, d'ailleurs, impliqueraient à la fois la convergence des économies, une plus grande coopération monétaire et une relance du dialogue social.»

Voilà donc comment la Commission juge le Conseil européen de Milan et voilà, dans ces conditions, les sept propositions de la Commission pour les mois à venir. Je ne ferai que les citer.

Premièrement, mettre en œuvre les premières étapes vers le marché intérieur, en les replaçant désormais dans une situation d'équilibre avec le développement des politiques structurelles et l'indispensable dialogue social.

Deuxièmement, continuer le travail en matière technologique.

Troisièmement, contribuer à l'avancée de l'Europe des citoyens - et là, la Commission a été mise sur le même plan que le Conseil. Je regrette beaucoup: elle n'y peut rien. C'est au Conseil qu'ont été bloqués les projets qui devaient permettre d'avancer vers l'Europe des citoyens. Ils ont été bloqués pour des raisons qui sont parfois très importantes, comme les questions de sécurité ou de drogue, mais, d'autres fois, pour des raisons mesquines. Ce que peut faire la Commission dans ce domaine, c'est distinguer l'un de l'autre et poser les problèmes importants de façon qu'ils soient réglés et approfondis.

Quatrièmement, lancer la grande réflexion sur l'avenir de la politique agricole commune, qui est d'une extraordinaire complexité. Nous souhaitons, nous la Commission, qu'il y ait un vaste débat au Parlement européen, dans les parlements nationaux et avec tous les acteurs de la vie économique et sociale.

Cinquièmement, apporter un diagnostic sur la langueur de l'économie européenne - j'en ai déjà parlé.

Sixièmement, et ce n'est sans doute pas le point le moins important: réaffirmer la capacité d'autonomie de la Communauté dans les relations économiques extérieures et cesser de reculer constamment ou de prendre des vessies pour des lanternes lorsque le Japon fait de fausses libérations de son commerce ou lorsque les Etats-Unis veulent nous imposer des mesures unilatérales, prétendent sous la pression de leur opinion publique.

Si les Etats membres, croyez-le bien, n'arrivent pas à se mettre d'accord pour avoir des positions fermes sur ces points, alors inutile de lancer une conférence intergouvernementale sur l'avenir de l'Europe.

(Applaudissements)

Septièmement, parallèlement à cela, la Commission entend participer activement à la conférence intergouvernementale, elle fera des propositions en temps utile, comme je l'ai dit à votre commission institutionnelle. Je voudrais rappeler, à cet égard, deux points importants: la Commission est une institution commune à dix pays membres et donc, nous ne ménagerons pas nos efforts pour rapprocher les points de vue et comprendre les positions de ceux qui, au Conseil européen de Milan, ont cru devoir refuser toute modification des traités.

(Applaudissements)

Il ne faut jamais programmer le pire...

(Applaudissements)

Enfin, la Commission est la gardienne des traités. Elle dispose du droit d'initiative. Dans cet esprit, il y a trois points qui nous tiennent particulièrement à cœur et sur lesquels je terminerai. L'unité des institutions, je l'ai déjà dit, est essentielle dans une perspective communautaire. Deuxièmement, l'intégration économique et sociale ne peut être fondée que sur l'unité du marché, la solidarité financière, je dirais même la solidarité tout court, et la préférence communautaire, et, enfin, troisièmement, la démocratisation de la Communauté, via un Parlement élu au suffrage universel, ne peut se faire que si elle va de pair avec une efficacité accrue. Je suis sûr, Mesdames et Messieurs les parlementaires, que dans votre volonté d'œuvrer davantage pour l'Europe, vos propositions iront également dans le sens de l'efficacité.

(Applaudissements vifs et prolongés)